



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-103-4.18

Modifiant le Règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux

AVIS vous est par les présentes donné par le secrétaire-trésorier de la Municipalité de Compton;

QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 janvier 2019, ses membres ont adopté le règlement numéro 2010-103-4.18 modifiant le Règlement numéro 2010-103 établissant le traitement des élus municipaux.

QUE l'objet de ce règlement vise à ajuster la rémunération des élus en fonction de l'application du projet de loi C-44, lequel prévoit l'imposition des allocations versées aux élus à compter de 2019;

QUE l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 6745, route Louis-S.-St-Laurent, Compton (Québec) où l'on peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture, soit les lundi, mercredi et jeudi entre 8h30 et 16h00, le mardi entre 8h30 et 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h;

QUE copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 17^{ème} jour du mois de janvier 2019.

Philippe De Courval
Secrétaire-trésorier